

Pourquoi une roulotte à la Place du Marché ?

Durant l'été des bars éphémères ont fleuri à travers Vevey, notamment la Passagère et la roulotte des Flibustiers, comme vous avez certainement pu le voir.

Nous trouvons l'idée très bien et soutenons toutes les initiatives qui amèneront des activités et de la vie à travers Vevey, néanmoins nous nous permettons de soulever les questions suivantes :

- Comment les autorisations/les attributions du mandat sont-elles délivrées ? Est-ce qu'il y a eu un appel d'offre ?
- Des commerçants et des associations locales (mises à mal avec la crise sanitaire actuelle) auraient été intéressées par ce genre d'activités.
- Sous quelles conditions les autorisations ont été livrées ? Quel est le prix de la location sur le domaine public ? Est-ce qu'un pourcentage du chiffre d'affaires doit être reversé à la commune ou des associations ?
- Quelle est la durée de l'autorisation ? Quand est-ce que le démontage aura lieu ?
- Pourquoi une roulotte publicitaire est utilisée comme bar alors même que la Municipalité a fait enlever les publicités sur les parasols et les stores de la place du marché ?
- Trouvez-vous que cette roulotte s'intègre bien dans le paysage de la place ?

Pour rappel, il a été demandé au restaurateur de la place d'enlever toutes les marques et de reculer les terrasses afin de ne pas empiéter sur l'espace publique. Est-ce que c'est bien cohérent d'autoriser l'apparition d'un nouveau bar ?

- Dans la tourmente de la crise sanitaire actuelle, pensez-vous qu'il est social et équitable d'autoriser l'apparition de nouveau bar ?

Comme vous le savez, de nombreux restaurateurs sont à bout de souffle.

D'avance merci pour vos réponses à toutes les questions ci-dessus par écrit.

* * *

Au nom du groupe PLR.Vevey
Loïc Brawand